

FICHE D'INSCRIPTION & RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Professeur : Gaël Lodier
Téléphone : 07 84 23 91 23
E-mail : gael.lodier@orange.fr

Adresse des cours :
14 bis rue du Maréchal Leclerc
28000 Chartres

PARTIE 1 : FICHE D'INSCRIPTION

Nom de l'élève :

.....

Prénom :

Date de naissance : / /

Téléphone :

.....

Adresse :

.....

E-mail :

.....

(Si l'élève est mineur)

Responsable légal :

.....

Tél. responsable :

.....

Choix de la discipline (Cours particuliers d'une heure) :

☐ Piano ☐ Guitare ☐ M.A.O. (Musique Assistée par Ordinateur)

Choix de la formule et modalités :

☐ **FORFAIT ANNUEL (32 cours) : 960 €**

• **Option de règlement :** ☐ 1 fois ☐ 3 fois ☐ 10 fois

• **Moyen de paiement :** ☐ Chèque ☐ Espèces ☐ Virement

(Encaissement impératif avant le 10 de chaque mois en cours, dès septembre)

☐ **COURS À L'UNITÉ : 45 € / heure**

Planification au coup par coup, uniquement selon les disponibilités résiduelles du planning du professeur.

PARTIE 2 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. Engagement annuel & Motivation : L'inscription au forfait annuel est un **engagement ferme pour l'ensemble de l'année scolaire**. Le manque de motivation ou le changement d'avis en cours d'année ne constituent en aucun cas un motif d'arrêt, de suspension ou de remboursement des cours.

2. Conditions exceptionnelles de force majeure : Seules des situations graves et imprévisibles dûment justifiées telles qu'une **maladie prolongée**, un **déménagement** géographique majeur ou un **licenciement** économique du responsable de paiement pourront être entendues pour interrompre l'engagement annuel.

3. Organisation et planification : Le forfait annuel comprend strictly **32 cours d'une heure**, dispensés sur un planning préétabli s'étendant du mois de septembre jusqu'à la fin du mois de juin.

4. Gestion des absences de l'élève : En cas d'absence de l'élève, le cours ne pourra être rattrapé que sur présentation obligatoire d'un **certificat médical**, et ce strictly **selon les possibilités et disponibilités restantes** dans le planning du professeur. À défaut, le cours est définitivement perdu.

5. Absences du professeur : Si le professeur est contraint d'annuler un cours, celui-ci sera intégralement rattrapé. Si aucun créneau de rattrapage ne convient, le cours sera remboursé sur simple demande écrite de l'élève.

6. Paiements et retards : Pour le forfait de 960 €, les paiements échelonnés doivent être remis à l'inscription. Les encaissements s'effectuent de manière stricte **avant le 10 de chaque mois en cours**. Les cours à l'unité (45 €/h) se règlent

le jour même.

7. Partenariat Association EMA : Le professeur est partenaire et adhérent de l'**association EMA**. Les élèves peuvent y adhérer s'ils désirent participer aux grands événements collectifs comme les concerts de fin d'année, où le professeur intervient bénévolement. Pour connaître les activités et les tarifs d'adhésion propres à la structure, il convient de **contacter directement l'association EMA**.

[] Je certifie avoir pris connaissance et accepté l'ensemble des conditions de la fiche d'inscription et du règlement intérieur.

Fait à : Chartres

Le : / / 2026

Signature de l'élève ou du responsable légal :

(Précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)